

**Association
DIEGO DEVELOPPEMENT 44**

Siège Social : 10 rue Paul Dubois 44000 - NANTES

Forme juridique/Date création :	Association déclarée, créée le 19-09-2008
Siren / Siret :	510-693 807 / 510-693-807 00016
Code APE :	9499Z (Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire)

**RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU DIMANCHE 16 MAI 2010**

Le Dimanche 16 Mai, les membres de l'Association Diégo Développement 44 se sont réunis en Assemblée Générale 10 rue Paul Dubois à Nantes à 15 heures.

L'Assemblée Générale est présidée par Michel HAMON et Christine HAMON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Président constate, conformément aux statuts, que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts et du règlement intérieur
- La feuille de présence
- Les pouvoirs reçus
- Les votes par correspondance.
- Les documents comptables relatifs à l'exercice 2009.

Les membres de l'association ont également reçus avec leur convocation individuelle :

- La lettre de convocation pour l'AG incluant le bulletin de vote par correspondance.
- Le règlement intérieur de l'association Diégo Développement 44
- Les budgets prévisionnels 2010 2011 2012
- Le rapport de gestion 2009 incluant le rapport de contrôle comptable établi par Mme DEIBER.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

▪ Assemblée Générale Ordinaire :

o.	<p><u>En préalable</u></p> <p>Vérification des documents nécessaires à la tenue de l'Assemblée</p> <p>Vérification des votes par procuration et des votes par correspondance, établissement et signature de la feuille de présence</p> <p>Choix du président de séance : Michel HAMON</p> <p>L'assemblée peut alors valablement délibérer.</p>
1.	<p><u>rapport moral par le Président Michel HAMON et approbation du rapport de gestion 2009.</u></p> <p>Lecture du rapport moral par le Président,</p> <p>Je vous remercie de vous être déplacé, d'avoir pris le temps de lire les nombreux documents que nous devons examiner aujourd'hui. Je remercie également ceux qui nous ont adressé leur pouvoir. Notre association reste très petite mais manifestement chacun d'entre nous tiens à avoir un rôle actif.</p> <p>2009 a été notre premier exercice, mais nous n'avons fait qu'accompagner l'association ANBDD. Par contre tout va changer en 2010 : Nous avons une véritable spécialité avec le Crédit Probatoire qui a un objectif social très particulier en accordant des prêts à des personnes qui ne pourraient pas obtenir de micro crédits dans une IMF du fait de leur absence d'épargne préalable et du manque de garantie. Ce sont des bénéficiaires à risque important de non remboursement d'où des prêts très petits et des taux d'intérêts plus élevés (3.5 % par mois) Notons que ces taux d'intérêts couvrent les frais de fonctionnement de notre partenaire l'ODRD ainsi que le risque et surtout les frais de formation particulièrement élevés pour cette population. On peut donc affirmer que le bénéficiaire se paye sa formation au travers de la majoration du taux d'intérêt .</p> <p>Bien sur nous ciblons majoritairement des femmes puisque ce sont elles qui vont exercer dans le secteur informel. Nous ciblons des jeunes filles qui ont acquis un savoir faire professionnel soit en école soit auprès du voisinage, du type couture par exemple. Dans ce cas le micro crédit permettra d'acheter la machine à coudre qui générera un revenu.</p> <p>La formation sera importante car il faut enseigner un minimum de gestion, savoir acheter une quantité optimale de tissus par exemple, ne pas confondre prix de vente et sommes disponibles, apprendre la gestion du prêt, tenir quotidiennement le cahier de comptabilité ...C'est le comptable de l'ODRD, Fidèle, qui assure ces formations.</p> <p>Ce changement de 2010 n'est pas encore concrétisé. Comme vous le savez, l'organisme chargé de l'activité et du contrôle des institutions de microfinance, le CSBF (équivalent de la Commission Bancaire en France) nous a demandé ce mois de Janvier 2010 de présenter une demande de licence afin d'être classé IMF1 (institution de microfinance de première catégorie) avant de commencer véritablement nos activités. L'association brestoise ANBDD a du arrêter toute son activité dans l'attente de l'octroi de la licence. Il ne s'agit que d'une formalité, tous les documents demandés ont été envoyés complets et dans les délais par notre partenaire l'ODRD au CSBF.</p> <p>Néanmoins dans cette période extrêmement perturbée à Madagascar, la licence se fait attendre et nous sommes impatients de commencer.</p> <p>Saïd MZE, président de l'ODRD, nous rassure en disant que le dossier était bien complet, il intervient auprès du Chef de Région, téléphone chaque semaine au CSBF. Mais l'attente est longue et nous aimerions démarrer très vite puisque nous avons une agence, les salariés de l'ODRD, et qu'il ne faudrait pas que cet outil mis en place depuis plusieurs années par la collaboration de l'ANBDD et de l'ODRD</p>

	<p>ne soit plus opérationnel. Voilà, nous avons le produit, le Crédit Probatoire, nous avons des financements, et dès que la licence IMF1 sera obtenue, le crédit probatoire sera opérationnel. Plus de 100 bénéficiaires attendent le déblocage de cette situation pour l'aventure de devenir micro entrepreneur et de créer par eux-mêmes leur propre source de revenus.</p> <p>Bien sur chacun des membres de l'association sera tenu au courant dès que l'ODRD aura le statut d'IMF1.</p> <p>Après avoir été approuvé, le Président passe la parole pour un long débat.</p>
<p>2.</p>	<p><u>Première résolution</u> : examen du rapport de gestion 2009</p> <p>Le document donne un aperçu des tendances observées en 2009 et de leurs conséquences pour l'association.</p> <p>Nombre de prêts mis en place (par l'ANBDD) en 2009 : 162 prêts (chiffre extrait du rapport établi par l'ODRD et déposé auprès de CSBS)</p> <p>Taux effectif de remboursement : 79 %</p> <p>Les frais de scolarisation ont été intégralement pris en charge pour 28 enfants (par Diégo Développement Alsace)</p> <p>145 enfants pris en charge par l'ODRD ont bénéficié d'un repas hebdomadaire complet le samedi. (par Diégo Développement Alsace)</p> <p>Présentation des actions de sensibilisation réalisées par Diégo Développement 44 en France pour le développement solidaire et le micro crédit.</p> <p>L'Assemblée générale approuve ce rapport</p> <p>Rapport validé à l'unanimité</p>
<p>3.</p>	<p><u>Seconde résolution</u> : approbation des comptes de l'association de l'exercice 2009</p> <p>Présentation des comptes par le Président Michel HAMON .</p> <p>Document comptable joint</p> <p>L'assemblée générale ordinaire constatant :</p> <p>Au niveau des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les cotisations dont a déposé l'Association en 2009 se sont élevées à 135.00 € - que les dons reçus ont été de 150.00 € - que les apports sans droit de reprise ont été de 4600.00 € - que les subventions obtenues ont été de 500.00 € <p>Au niveau des emplois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que la dotation au fonds de crédit s'est élevée à 500.00 € - que les frais de fonctionnement ont été de : 225.99 € <p>Après avoir présenté le rapport de contrôle comptable préparé par Mme Anne Solène DEIBER,</p>

	<p>et en l'absence de contestation, le Président propose d'adopter la résolution. Seconde résolution : adoptée à l'unanimité.</p>										
4.	<p><u>Troisième résolution : renouvellement du mandat de Mme DEIBER pour le contrôle des comptes.</u></p> <p>Troisième résolution : adoptée à l'unanimité.</p>										
5.	<p><u>Faits marquants de l'exercice, bilan des réalisations en micro crédit et scolarisation d'enfants, statistiques 2009, Examen des chiffres clés (Nombre de prêts mis en place en 2009, taux effectif de remboursement)</u></p> <p>Tous ces chiffres concernent les regroupements au niveau de la fédération Diégo Développement, notre Association Diégo Développement 44 n'étant intervenue que pour un don de 500 € au fonds de micro crédit.</p> <p>Faits marquants au niveau de la Fédération :</p> <p>162 micros crédit mis en place environ en 2009 (chiffre fourni par l'ODRD)</p> <p>Près de 1000 prêts ont été mis en place depuis le début en 2001</p> <p>3.5 % d'intérêt pour le premier cycle dit « crédit probatoire » (durée 6 mois)</p> <p>3 % d'intérêt pour les cycles suivants (2^{ème} à 5^{ème} cycle)</p> <p>Taux effectif de remboursement au 31/12/2009 : 79% Les événements politiques de 2009 (contre 93 % en 2009) ont sans doute provoqué des retards et des problèmes dont l'association n'est pas au courant pour l'instant</p> <p>Toutefois, l'interdiction qui nous a été faite par le CSBF à titre temporaire de mettre en place de nouveaux prêts en attendant l'octroi de la licence IMF 1, a eu des conséquences très importantes au niveau des taux de remboursement qui se sont effondrés.(chiffres de mars 2010)</p> <table border="1" data-bbox="204 1323 951 1675"> <tr> <td colspan="2">Crédits sains</td> </tr> <tr> <td>Fraction remboursée des prêts vivants en cours :</td> <td>11 615 657</td> </tr> <tr> <td>Fraction en retard non remboursée au 31 mars 2010</td> <td>5 620 821</td> </tr> <tr> <td>Taux de remboursement :</td> <td>51,61%</td> </tr> <tr> <td>Taux de retard :</td> <td>48,39%</td> </tr> </table>	Crédits sains		Fraction remboursée des prêts vivants en cours :	11 615 657	Fraction en retard non remboursée au 31 mars 2010	5 620 821	Taux de remboursement :	51,61%	Taux de retard :	48,39%
Crédits sains											
Fraction remboursée des prêts vivants en cours :	11 615 657										
Fraction en retard non remboursée au 31 mars 2010	5 620 821										
Taux de remboursement :	51,61%										
Taux de retard :	48,39%										

6.	<p><u>Point sur la situation de l'ODRD : état de la demande de licence de l'ODRD auprès du CSBF.</u></p> <p>La situation demeure bloquée. Ci-joint la lettre du Président de l'ODRD au chef de la région DIANA</p> <p style="text-align: center;">ANTSIRANANA, le 12 avril 2010</p> <p style="text-align: center;">LE PRESIDENT DE L'ODRD ANTSIRANANA</p> <p style="text-align: center;">A</p> <p style="text-align: center;">MONSIEUR LE CHEF DE LA REGION DIANA</p> <p><u>N Réf :</u> Le 03/10/ODRD/PDT <u>Objet :</u> Régularisation de l'activité de microfinance de l'ODRD</p> <p>Monsieur le Chef de Région,</p> <p>Suivant la lettre N° 002/MFB/SG/DGT/CNMF du 06/01/10 du Coordonnateur National de la MICROFINANCE et la lettre N°009/10-SG/DRE/TRA du 19/01/10 de la Commission de Supervision Bancaire et Financière dont vous avez les copies, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous apporter votre appui à notre demande de licence auprès de ces instances . En effet, notre organisation a fait l'objet d'une suspension d'octroi de crédit jusqu'à l'obtention d'une licence de la CSBF. Nous avons fourni à cette Commission les dossiers ainsi que tous les renseignements dont elle nous avait demandés le 02 mars 2010 .Pourtant jusqu'à présent nous n'avons pas encore de réponse. Or, le nombre de nos nouveaux bénéficiaires en attente s'élève à plus de100 personnes actuellement et notre bailleur attend avec impatience aussi cette autorisation pour le déblocage du financement prévu pour l'année 2010. Cette autorisation est par conséquent très importante aussi bien pour notre organisation que pour notre région car l'objectif de notre projet est de lutter contre la pauvreté en aidant financièrement les familles les plus défavorisées. Compte tenu de la situation actuelle, bloquer un tel projet équivaut à priver des centaines de personnes à faible revenu d'avoir l'opportunité d'améliorer leur vie quotidienne. Espérant une collaboration de votre part, veuillez agréer, Monsieur le chef de Région, l'expression de mes salutations distinguées.</p> <p><u>Les propositions de l'Assemblée Générale :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1 Demande pourrait être faite auprès du CSBF d'une levée à titre temporaire de l'interdiction de prêter jusqu'à l'examen complet du dossier.2 Demander appui au consulat ou à l'ambassade de France à Madagascar.3 intervenir auprès de l'association des IMF non mutualiste (APIM)4 Rencontrer Saïd MZE ? Une proposition sera faite en direction de Saïd MZE pour venir soit en France soit à la Réunion avec les points de M. Jaquard valables jusqu'à fin juin 20105 Proposition de demander à l'OTIV de prendre un relais provisoire jusqu'à obtention de la licence IMF1 ?6 Proposition : Tenter une collaboration avec le MECI (IMF2) Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'INSCAE (MECI) : qui est une école de formation au micro crédit.

	<p>Quoi qu'il en soit, une décision devra être prise si la situation n'évolue pas durant l'été 2010</p> <p>Complément : Information obtenue de Saïd MZE le 17 Mai postérieurement à notre Assemblée Générale :</p> <p>« Pour le problème de CSBF comme prévu j'ai rencontré vendredi dernier le chef de région. Il a promis d'intervenir. Il part a Tana le 26 mai prochain et m'a demandé de lui remettre les références du dossier.</p> <p>Mon problème est qu'a cause de la crise je n'ai pratiquement pas de mission sur Tana. Sinon si le problème ne sera toujours pas résolu je resterai un jour ou deux a mon retour de Maurice pour rencontrer les gens du CSBF.</p> <p>Je pense que le problème sera résolu avant mon départ vers vous. »</p>
<p>7.</p>	<p><u>Situation des demandes de subventions en cours auprès de la Ville de Nantes, du Conseil Général de Loire Atlantique et de la Région PDL.</u></p> <p>Ville de Nantes : 3000 euros accordés sans réserve et déjà versés</p> <p>Conseil général de Loire Atlantique : 2000 euros demandés</p> <p>Région Pays de la Loire : 5000 euros accordés dont 2500 € versés .</p> <p>Deux autres demandes de subvention ont été faites à la Fondation de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation agence des micros projets (demande 3000 €) • Fondation Agir sa Vie (demande 3000 €)
<p>8.</p>	<p><u>Quatrième résolution</u> Désignation des membres du Conseil d'Administration pour une durée de 1 an.</p> <p>Ont été élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dr jean-Yves LE BRAS • Marie-Noëlle BERTHOU • Christine HAMON-CHASLIN • Christine HAMON • Michel HAMON <p>Quatrième résolution : adoptée à l'unanimité.</p>
<p>9.</p>	<p><u>Cinquième résolution</u> Accord pour la subvention pour la scolarisation d'enfants :</p> <p>Don de 500 € pour le financement des repas en collaboration avec Diégo-Développement Alsace (28 repas sur l'année scolaire)</p>

	<p>Cinquième résolution : adoptée à l'unanimité.</p>
10.	<p><u>Sixième résolution</u></p> <p>Perspectives, projets pour 2010, 2011, 2012 pour Diégo Développement 44, en coordination avec l'Association Nantes à Brest Diégo Développement et Diégo Développement Alsace.</p> <p>Présentation puis discussion des budgets pour 2010, 2011 et 2012 pour l'association</p> <p>Le budget est arrêté à 19860 euros pour 2010 après intégration de la modification votée en cinquième résolution. 15500 € pour 2011, 15500 pour l'année 2012 ;</p> <p>Sixième résolution : adoptée à la majorité (une abstention).</p>
11.	<p><u>Information sur les statuts de l'ANBDD</u></p> <p>Jean-Yves président de l'ANBDD expose les 4 possibilités d'évolution des statuts de l'ANBDD et ses conséquences sur la fédération Diégo-Développement et Diégo Développement 44.</p> <p>Il informe que l'Assemblée Générale de l'ANBDD a décidé de transformer l'association ANBDD en ONG en raison de ses activités consacrées à l'appui au développement et à la solidarité internationale. .</p>
12.	<p><u>Huitième résolution</u> Fixation du montant de la cotisation annuelle 2010</p> <p>Le montant annuel de la cotisation est maintenu à 30 euros.</p> <p>La résolution est votée à l'unanimité</p>
13.	<p><u>Informations</u> sur le container destiné à l'ODRD contenant des livres scolaires ainsi que 2 poêles à basse consommation de fabrication artisanale,</p> <p>Notre envoi fait environ 2 mètres cubes à l'intérieur du container de Diégo Développement. Il est placé dans un hangar à Brest. Il y aura des frais d'expédition à prévoir.</p> <p>Le blocage est lié à une discussion avec les douanes malgaches pour le dédouanage à l'arrivée à Madagascar. Une relance du processus est en cours.</p> <p>en annexe une copie scannée de la lettre du Ministère des Finances de Madagascar de 2005 qui stipule que les livres bénéficient d'une franchise de droits à l'entrée à Madagascar. C'est donc valable aussi pour nos envois à Diégo Suarez</p>
14.	<p><u>Neuvième résolution</u> Validation du règlement intérieur établi par le Conseil d'administration</p> <p>Neuvième résolution : adoptée à l'unanimité</p>

<p>15.</p>	<p><u>Questions diverses</u> Information sur la déclaration d'existence de la Fédération</p> <p>La déclaration parue au Journal Officiel le 2 Mai 2010 annonce n° 340</p> <p>Association : FEDERATION DIEGO DEVELOPPEMENT.</p> <p>Identification R.N.A. : W291004437</p> <p>No de parution : 20100018 Département (Région) : Finistère (Bretagne)</p> <p>Lieu parution : Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Type d'annonce : ASSOCIATION/CREATION</p> <p>Déclaration à la sous-préfecture de Brest. FEDERATION DIEGO DEVELOPPEMENT. <i>Objet :</i> aide au développement et la lutte contre l'exclusion sociale à Madagascar ; servir de lien, de soutien actif et de coordination entre les associations DIEGO DEVELOPPEMENT ; celles-ci adhèrent à cet ensemble par le fait qu'elles ont la même éthique, le même esprit, les mêmes lieux d'action: chacune est intégrée par décision de la Fédération ; les actions retenues par la fédération et ses associations sont celles qui concourent au développement des pays pauvres, par la stimulation de l'économie de proximité, par l'élargissement de l'accès à la scolarisation, par une contribution à la lutte contre la faim au profit des enfants scolarisés: parmi ces actions figurent notamment : la création, le soutien financier et organisationnel d'activités artisanales et commerciales de proximité: en particulier avec l'outil micro-crédit qui permet de générer des revenus pour les bénéficiaires: dans ce cadre, la formation et l'accompagnement de chaque candidat à la micro-entreprise sont toujours assurés ; le financement de la scolarisation d'un certain nombre d'enfants des quartiers les plus pauvres de la ville qui n'auraient aucune chance d'être scolarisés sans notre action, action qui sera prolongée jusqu'à la formation professionnelle ; le financement et l'organisation de repas dans certaines écoles pour compenser la dénutrition avérée des enfants présents, ceci dans le cadre de la lutte contre la faim de ces enfants. <i>Siège social :</i> 5 bis, rue André Chénier, 29200 Brest. <i>Date de la déclaration :</i> 11 février 2010.</p>
<p>16.</p>	<p><u>Quinzième résolution</u></p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.</p>

Annexe : document relatif à l'absence de droit de douane pour l'importation de livres (convention



Numériser0025.pdf

Unesco).